

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2017 A 19H

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : ANCEY Jean-Paul, CHAROUSSET Bernard, CHASTAING Jacques, MARION Eric, CONSTANT Monique, RANCHIN Marie-Jo, MOLLIER Catherine et COULANGE Marie-Laure

Absente : LAROCHE Nadège

Secrétaire de séance : Mme RANCHIN Marie-Jo

La séance a été ouverte à 19h

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2017 à l'unanimité.

1/ Etude adressage : choix du devis

L'adressage consiste à nommer l'ensemble des voies desservant des bâtiments puis à numéroter l'ensemble de ces bâtiments. Ceci permettra d'améliorer la distribution du courrier qui est souvent compliquée sur la commune vu le nombre de résidences secondaires mais également facilitera les livraisons chez les particuliers, les interventions des secours... D'autre part, l'adressage est obligatoire pour la fibre à la maison (desserte de l'ADSL pour chaque adresse numérotée).

Après plusieurs demandes de devis, il apparaît que seule La Poste propose une offre complète : diagnostic de l'existant, réalisation du plan d'adressage dans le guichet adresses, géolocalisation des adresses, lien avec les références cadastrales et intégration dans la base nationale de données des adresses.

Le devis établi par les services de La Poste correspond à un volume de 327 adresses. Il sera donc nécessaire de corriger le montant du devis en fonction du nombre d'adresses réel. Le montant du devis s'élève à 5 629.20 € TTC.

Le Conseil municipal accepte ce devis dont le montant sera recalculé en fin d'étude en fonction du nombre d'adresses réel et autorise Monsieur le Maire à le signer.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

2/ Régies parkings

Suite à la demande du Percepteur les délibérations des régies avaient été reprises l'année dernière au mois de novembre afin de les remettre à jour. Concernant la régie parkings, un compte de dépôt de fonds au trésor (compte DFT) a été ouvert courant mai ce qui oblige à modifier à nouveau la délibération sur 2 points :

- les chèques sont à libeller à l'ordre de la régie des parkings de Balazuc et non plus à l'ordre du Trésor Public ;
- concernant l'encaisse, nous devons ajouter aux espèces présentes dans le coffre-fort, les espèces versées sur le compte de dépôt de fonds au trésor. Aussi de 20 000 €, nous passons l'encaisse à 80 000 €.

D'autre part, au vu des encaissements effectués, il serait peut-être bon de simplifier la tarification :

- 2 € la journée hors juillet-août
- 3 € la journée en juillet et août.

Le Conseil municipal modifie la délibération du 24 novembre 2016 en remplaçant Trésor Public par Régie parkings Balazuc, 20 000 € par 80 000 € et en modifiant les tarifs comme suit 2 € la journée hors juillet-août et 3 € la journée en juillet et août.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ Régie Point I et Manifestations

Concernant la régie Point I et Manifestations, il s'agit juste d'apporter une précision sur la délibération du 24 novembre 2016. En effet, il est obligatoire de remettre un justificatif à chaque client du Point I. Nous devons donc préciser dans la délibération que les recettes du Point I seront perçues contre remise d'un reçu.

Le Conseil municipal décide de compléter la délibération du 24 novembre 2016, comme suit : les recettes du Point I seront perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Embauche d'agents non-titulaires

Suite aux élections municipales de mars 2014, une délibération a été votée afin d'autoriser le Maire à embaucher des agents non-titulaires pour besoin occasionnel ou saisonnier.

La direction générale des finances publiques nous a fait observer que cette délibération ne prévoyait ni le paiement de l'indemnité de congés payés de 10% pour les agents ne pouvant bénéficier de leur droit à congé, ni celui des heures supplémentaires (majorées de 25%) le cas échéant.

De la même façon la délibération du mois d'avril dernier créant les 2 postes d'ASVP, ne prévoit ni l'octroi de l'indemnité de congés payés de 10%, ni l'attribution d'heures supplémentaires (majorées de 25%) le cas échéant.

Le Conseil municipal décide de modifier ces 2 délibérations afin que les agents non-titulaires et les ASVP puissent bénéficier de l'indemnité de congés payés de 10% et de l'attribution d'heures supplémentaires (majorées de 25%) le cas échéant.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

5/ Création de l'Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche (EPTB – Ardèche)

Lors de sa réunion du 1^{er} juin dernier, le comité du Syndicat Mixte Ardèche Claire a approuvé les statuts du nouvel Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche issu de la fusion, au 1^{er} janvier 2018, du Syndicat Mixte Ardèche Claire, du Syndicat des rivières Beaume et Drobie et du Syndicat de rivière Chassezac.

En tant que commune membre, le conseil municipal doit donner son avis sur la fusion des 3 syndicats et le projet de statuts du nouvel établissement.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette fusion et au projet de statuts de ce nouvel établissement.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

La séance est levée à 19h35

TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 21/06/2017

M. CONSTANT Bernard	
M. RANCHIN Cédric	
Mme CONSTANT Monique	
M. ANCEY Jean-Paul	
M. CHASTAING Jacques	
M. CHAROUSSET Bernard	
M. MARION Eric	
Mme RANCHIN Marie-Jo	
Mme LAROCHE Nadège	Absente
Mme COULANGE Marie-Laure	
Mme MOLLIER Catherine	